

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sinem ERGUN
Procurations : Sandra CHARRIERE à Michel MAZALEYRAT, Xavier ROUGERIE à Sinem ERGUN

Date de la convocation : 30 juin 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2026-04-13 - SEJOURS ETE

Approbation de projets, de la demande de subventions et de la grille tarifaire liée

Alain VASSORT porte à la connaissance de l'Assemblée qu'un séjour est organisé cet été par le centre de loisirs et qu'il y a nécessité de solliciter le concours de la Caisse d'Allocation Familiale.

Ce séjour a lieu à Marcillac la Croisille, il comprend le séjour en hébergement en dur avec des activités nautiques, de plein air et culturelles, du 27 au 30 juillet 2026, pour 15 jeunes concernés dont la tranche d'âge concernée est 8-11 ans. La grille tarifaire reste identique à celle mise en place l'an passé, pour rappel, la tarification à la journée est la suivante :

QF	0-300	301-500	501-720	721-900	901-1200	1201+
Participation des familles	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal. **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la mise en place d'un séjour à Marcillac la Croisille du 27 au 30 juillet 2026 et la grille tarifaire liée

DONNE TOUS POUVOIRS à M le Maire pour souscrire les documents utiles à l'avancement de ce dossier, notamment pour solliciter l'aide de la Caisse d'Allocation Familiale

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 06 juillet 2026

Le Maire,



Philippe BRUGÈRE